

# Annexe 3

**Les affectations spécifiques :**

**postes demandant des spécialisations ou titres particuliers et postes à profil**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste** | **N° de la fiche de poste** |
| Conseiller(ère) Pédagogique Circonscription ASH – Versant handicap auprès de l’IEN ASH | 1 |
| Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC) | 2 |
| Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Formation auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 3 |
| Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Numérique Éducatif auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 4 |
| Conseiller(ère) Pédagogique Départemental en Éducation Physique et Sportive (CPD EPS) auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 5 |
| Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Éducation Musicale auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 6 |
| Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance en Art Plastiques auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 7 |
| **Conseiller(ère) Pédagogique Enseignement adapté auprès de l’IEN Maternelle et de l’Adaptation** | **8** |
| Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance "maternelle" auprès de l’IEN Maternelle et de l’Adaptation  | 9 |
| Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance langues vivantes (CPDLV) auprès de l’Adjointe à l’IA-DASEN en charge du 1er degré | 10 |
| Coordonnateur(trice) de réseau d’éducation prioritaire | 11 |
| Coordonnateur(trice) de réseau d’éducation prioritaire et référent politique de la ville  | 12 |
| Coordonnateur(trice) dispositif Ressource Haut Potentiel  | 13 |
| Coordonnateur(trice) du Service de l’Ecole Inclusive  | 14 |
| Correspondant(e) de scolarisation auprès de la MDPH  | 15 |
| Directeur(trice) d’école en Réseaux d’Education Prioritaire  | 16 |
| Directions décharge totale  | 17 |
| Directions d’école accueillant un dispositif d’enseignement bilingue en immersion | 18 |
| Référent(e) départemental(e) directeurs(trice) d’école auprès de l’ajointe au Dasen | 19 |
| **Enseignant(e) en classe à effectifs réduits en éducation prioritaire**  | **20** |
| Enseignant Coordonnateur de la commission départementale d’orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur de l’attribution du matériel pédagogique adapté (M.P.A.) | 21 |
| Enseignant(e) du dispositif "plus de maîtres que de classes"  | 22 |
| Enseignant(e)s référent(e)s  | 23 |
| Enseignant(e) coordonnateur(trice) SAPAD  | 24 |
| **Enseignant(e) coordonnateur(trice) en ULIS – Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) en collège et lycée professionnel** | 25 |
| Enseignant(e) SESSAD TSA  | 26 |
| Enseignant(e) d’unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A | 27 |
| Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAM)  | 28 |
| Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAMV)  | 28 bis |
| Enseignant(e) en classe à horaires aménagés ARTS PLASTIQUES (CHAAP – Photographie)  | 29 |
| **Enseignant(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN**  | **30** |
| Professeur(e) des écoles à l’EREA-LEA Claude Brosse de Charnay-les-Mâcon  | 31 |
| Unité d’enseignement autisme maternelle  | 32 |
| Unité d’enseignement élémentaire autisme  | 32 bis |
| Scolarisation des enfants de moins de trois ans  | 33 |
| Webmestre – Gestionnaire des sites web institutionnels de la DSDEN de Saône-et-Loire | 34 |
| Chargée de la communication et de la valorisation des activités pédagogiques et éducatives | 34 bis |
| Lutte contre les violences scolaires et suivi des enfants du voyage | 35 |
| Coordonnateur départemental PIAL  | 36 |
| Enseignant(e) en ULIS trouble du spectre de l’autisme (TSA)  | 37 |
| Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d’enseignement bilingue en immersion  | 38 |
| Professeur(e) ressources « trouble du spectre de l’autisme » (TSA) | 39 |
| Coordonnateur(trice) Centre pilote main à la pâte et sciences départemental | 40 |
| Conseiller de prévention départemental | 41 |
| Chargé(e) de Mission Départementale Formation Continue et politique de la ville  | 42 |
| Chargé(e) de mission départementale ASH | 43 |
| Professeur(e) des écoles Maître Formateur  | 44 |
| Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement littéraire) | 45 |
| Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement scientifique) | 46 |
| Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement en maternelle) | 47 |
| Enseignant(e) en milieu pénitentiaire | 48 |
| Chargé(e) de mission du sport scolaire 1er degré  | 49 |

**FICHE DE POSTE n° 8 - PAP**

Conseiller(ERE) Pédagogique Enseignement adapte
Auprès de l’IEN en charge de la Maternelle et de l’ Adaptation scolaire de Saône et Loire

**Cadre général de la fonction :**

* Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour l’adaptation scolaire assure, sous la responsabilité de l’IEN Maternelle Adaptation scolaire, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l’enseignement adapté, définie par l’inspecteur d’académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.
* Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.

### Missions :

* Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription Adaptation, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
* Intervenir en qualité de formateur(trice) dans les différentes actions de formation initiale ou continue.
* Collaborer avec l’ensemble des équipes de circonscription et les équipes des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dans le cadre de l’adaptation scolaire.
* Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l’innovation et l’expérimentation pédagogiques.
* Assurer l’accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants dans l’enseignement spécialisé, qui exercent sur des postes spécifiques en milieu ordinaire (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, collège…) ou pénitentiaire.
* Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).
* Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des *S*ections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les Lycées d'Enseignement Adapté (LEA).
* Collaborer à l’organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale.
* Rédiger un bilan annuel de l'ensemble des actions menées sur son secteur.
* Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
* Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

### Connaissances et compétences attendues :

* Disposer de solides connaissances du système éducatif (1er et 2nd degrés), du champ de l’ASH et de la législation s’y rapportant.
* Avoir une expérience en tant qu’enseignant dans l’ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l’enseignement adapté et spécialisé.
* Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH*)* et les articulations avec l’Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
* Savoir développer des outils et propositions d’adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun,
* Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
* Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, …), messagerie.
* Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner.
* Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l’Éducation nationale.
* Avoir des qualités d’organisation, d’anticipation, de gestion des dossiers.
* Effectuer une veille pédagogique de l'actualité nationale, académique et départementale de l’ASH, du premier degré et du second degré.

### Profil :

* L’enseignant(e) du 1er degré doit être titulaire du Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
* CAPPEI, CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l’enseignement spécialisé), toute option possible sera appréciée.
* Une expérience de formateur(trice) d’enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
* L’exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
* Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

**Poste vacant à : 1 poste à pourvoir à la DSDEN**

# FICHE DE POSTE n° 20 - PAP

## Enseignant(e) en classe A Effectifs Réduits en Education Prioritaire

### Définition du poste

Enseignant(e) en GS, CP ou CE1 à effectifs réduits en Réseau d’éducation prioritaire (REP), poste à profil.

### Missions :

* Assurer l’enseignement dans une classe à effectifs réduits, en appui sur une bonne connaissance du prescrit (programmes, repères annuels, guides) et de la recherche, avec une importance à accorder au développement des apprentissages fondamentaux dans les domaines concernés (français, mathématiques, enseignement moral et civique) mais également dans les autres domaines, en prenant en compte l’hétérogénéité de ce public situé en Réseau d’Education Prioritaire.
* Initier des modalités de travail innovantes (accueil en classe, usages du numérique, ateliers, projets pluridisciplinaires, co-enseignement et co-intervention avec d’autres enseignants, actions en direction des familles …) en cohérence avec l’élaboration de parcours personnalisés pour les élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins.
* Analyser et adapter sa pratique en prenant en considération :
* L’observation et l’analyse des procédures, productions, évaluations des élèves pour identifier des besoins et mettre en place des réponses pédagogiques différenciées.
* L’harmonisation avec les autres classes à effectif réduit de l’école.
* La nécessaire liaison avec les classes en amont et aval pour une continuité optimale du parcours de l’élève.
* Les éléments des formations départementales et de circonscription avec les apports de recherches en didactique et sciences cognitives, des apports de l’ASH, des présentations d’outils numériques.
* Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.

### Compétences :

* Connaître précisément les attendus pour ces niveaux de scolarité ; connaître les enjeux de l’Education Prioritaire ; avoir des notions de ce que recouvrent les notions d’enseignement explicite, de différenciation.
* S’impliquer dans une dynamique de développement professionnel en s’appuyant sur l’accompagnement des formateurs départementaux et de circonscription, sur des auto-formations.
* Etre capable d’intégrer sa pratique dans une nécessaire cohérence entre cycle 1 et cycle 2, entre les niveaux du cycle 2 ; avoir une bonne capacité de travail en équipe enseignante (au sein de l’école, du Réseau).
* Faire preuve d’une capacité d’engagement pour concourir à la réussite de cette mesure nationale.

**Profil :**

* Enseignant(e) du 1er degré.
* Expériences d’enseignement en Education prioritaire et/ou enseignement spécialisé appréciées.
* Exercice à temps partiel peu compatible avec le poste.

**Postes vacants à :**

- 1 POSTE vacant à l’EEPU Victor Hugo à Autun

**FICHE DE POSTE n° 25 - PAP**

## Enseignant(e) coordonnateur(trice) en ULIS - Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) en collège et lycée professionnel

1. Le poste d’enseignant-coordonnateur du dispositif ULIS est implanté administrativement au sein d’un collège ou d’un lycée professionnel. L’enseignant(e) est sous l’autorité fonctionnelle du chef d’établissement et sous l’autorité hiérarchique de l’inspecteur de l’éducation nationale en charge de l’adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap de la Saône et Loire (IEN ASH).

L’Unité localisée pour l’inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée professionnel scolarise des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives.

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, d’inclusions dans une classe de référence, et de découverte du milieu professionnel.

En lycée professionnel, l’ULIS a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées dans l’établissement de rattachement, ou dans un réseau d’établissements.

Il convient de souligner qu’il peut être proposé à l’enseignant(e) affecté(e) sur ce type de poste d’assurer, seul(e) ou en binôme, la coordination d’un PIAL (cf fiche de poste).

1. **Missions :**

**Coordination de l’ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**

* Concevoir un projet pour le dispositif permettant d’articuler les projets personnalisés de scolarisation (PPS) avec le projet de l’établissement.
* Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
* Veiller, en lien avec le CPE, à la participation effective des élèves de l’ULIS aux activités éducatives, culturelles, et sportives de l’établissement.
* Organiser le travail des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS, en lien avec le projet construit en Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).
* Organiser le travail de l’AESH collectif au sein du dispositif et dans le cadre des inclusions.
* Contribuer à la construction du projet d’orientation et à l’accès aux dispositifs de droit commun dans le cadre d’un parcours professionnel.
* Travailler en coopération avec les différents partenaires.

**L’enseignement aux élèves :**

* Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
* Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
* Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
* Elaborer avec les autres professeurs les modalités d’évaluation de chaque élève.

**Le conseil à la communauté éducative :**

* Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
* Apporter son appui pour l’analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
* Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

* Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction de compétences relatives à la vie sociale et professionnelle.
* Accompagner les élèves dans une formation qualifiante ou diplômante, ou vers l’acquisition d’attestations de compétences professionnelles.
* Veiller à la continuité du projet de formation et d’insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

### Compétences :

### Disposer d’une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.

* Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
* Concevoir et mettre en œuvre des situations d’apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
* Etre en capacité d’associer les familles à la mise en œuvre d’un parcours de formation adapté à leur enfant.
* Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
* Disposer d’une bonne maîtrise des outils numériques.
* Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
* En lycée professionnel, avoir une connaissance des parcours de formation et de qualifications professionnelles.

### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

* Titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou de tout autre diplôme antérieur de l’enseignement spécialisé.
* L’exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

L’IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l’Inspecteur d’Académie

Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

**Postes vacants à :**

- 1 POSTE au collège St Exupéry à Mâcon (vacant)

- 1 POSTE au collège Guillaume des Autels (susceptible d’être vacant)

# FICHE DE POSTE n° 30 - PAP

## EnseignAnt(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN

L’enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique, membre de l’équipe de circonscription, est un(e) enseignant(e) du premier degré possédant une expertise du numérique. Il(elle) exerce ses missions sous l’autorité de l’inspecteur de l’éducation nationale en charge d’une circonscription (IEN CCPD). Son action au niveau départemental est coordonnée par l’IEN en charge du numérique assisté de la conseillère pédagogique en charge du numérique. Il(elle) travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L’enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique assure ses missions dans le cadre de l’organisation académique, départementale et de circonscription.

Par ses compétences et ses missions, il(elle) contribue à renforcer, à l’école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

### Missions :

Les missions de l’enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d’enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l’école. Elles s’articulent autour de trois axes principaux :

* L’accompagnement des enseignants, des équipes d’écoles et de circonscription.
* La contribution à la formation des enseignants.
* L’aide et le conseil pour le déploiement et les usages pédagogiques du numérique.

### Compétences requises :

* Utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe.
* Sens de la communication et du travail d’équipe.
* Faire preuve d’une curiosité pour le numérique éducatif.
* Maîtrise des logiciels courants de bureautique et de création multimédia.
* Connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation.
* Compétences pédagogiques affirmées (CAFIPEMF souhaitable).

### Profil :

* Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) apprécié.
* Poste à temps plein ; l’exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

**Postes vacants à :**

- 1 POSTE vacant à la circonscription d’Autun